



ROSIER
Société anonyme
Société faisant appel public à l'épargne
Route de Grandmetz 11a
7911 Moustier
Registre du commerce de Tournai, numéro 140
T.V.A. n° 401.256.237
Numéro d'entreprise : 0401.256.237

PROCURATION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2016

Le (La) soussigné(e)

Personne morale :

Dénomination sociale et forme juridique :	
Siège social :	
Valablement représentée par :	Demeurant à :
1.	
2.	

Personne physique :

Nom :	
Prénom :	
Domicile :	

Titulaire de

..... actions nominatives
..... actions dématérialisées

de la société anonyme ROSIER,
donne mandat à :

.....
.....

Pour :

- la/le représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société anonyme ROSIER, qui se tiendra au siège social le **16 juin 2016** à 10 h 30 ;
- prendre part à toute délibération et voter dans le sens indiqué ci-après, amender ou rejeter en son nom et pour son compte toute proposition se rapportant à l'ordre du jour ;
- aux effets ci-dessus, signer tous actes, pièces, procès-verbaux, liste de présence, et généralement faire le nécessaire ;

- assister à toute autre Assemblée ayant le même ordre du jour, au cas où la première Assemblée ne pourrait délibérer pour quelque motif que ce soit.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant (cf. Ordre du jour en annexe et publié au *Moniteur belge*, dans *L'Echo* et sur notre site web www.rosier.eu) :

1. Approuver les comptes annuels au 31 décembre 2015 et l'affectation du résultat	OUI	NON	ABSTENTION
2. Approuver le Rapport de Rémunération	OUI	NON	ABSTENTION
3. Accorder décharge aux Administrateurs	OUI	NON	ABSTENTION
4. Accorder décharge au Commissaire	OUI	NON	ABSTENTION
5. Nommer le mandat de Commissaire du bureau PWC représenté par Monsieur Peter VAN DEN EYNDE. Fixer les émoluments du Commissaire	OUI	NON	ABSTENTION

Si une intention de vote n'est pas exprimée, le mandataire votera en faveur de la proposition.

Fait à _____, le _____ 2016.

[signature]

(Faire précéder la signature de la mention « *Bon pour pouvoir* »)

**Conformément à l'article 29 des statuts,
l'actionnaire ne peut se faire représenter que par un actionnaire ayant lui-même le droit de vote.**

**La présente procuration doit parvenir au plus tard le 10 juin 2016 à
Rosier SA**

**A l'attention de l'administrateur-délégué
Route de Grandmetz 11a
7911 MOUSTIER**